



N° \_\_\_\_\_/PR/ RPPR-CAB

## COMPTE RENDU N°27 REUNION DU CABINET DU 25 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq mai à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points suivants :

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 19 mai 2022.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 19 mai 2022.
3. Examen du rapport n° 1 du RPPR au Président de la République ;
4. Poursuite de l'élaboration des tableaux de bord des programmes et projets de la loi des finances 2022 ;
5. Divers.



#### **4. Poursuite de l'élaboration des tableaux de bord des programmes et projets contenus dans la loi des finances 2022 ;**

Le RPPR a fait démarrer la réunion par l'examen du point 4 de l'ordre du jour, relatif à l'élaboration des tableaux de bord, pour tenir compte de la présence des chargés d'études invités à y prendre part.

Le RPPR a donné la parole au chargé d'études KAYA KAYA qui a fait une brève introduction de la méthodologie suivie dans l'élaboration des tableaux de bord soumis à l'examen de la réunion du cabinet.

Reprenant la parole, le RPPR a précisé que les tableaux de bord sont des matrices de base qui permettront la confection des fiches de suivi, utiles à la collecte des données relatives à l'exécution des projets. Ils aideront à conduire des enquêtes, suivant une même grille.

Le RPPR a indiqué que les tableaux de bord doivent mentionner les objectifs poursuivis par chaque programme ou projet. A chaque objectif (global ou spécifique) correspondent des actions, assorties d'indicateurs d'évaluation de leurs résultats.

Le RPPR a demandé qu'il y ait une étude de cas pour montrer, en pratique, la démarche à suivre en vue d'une bonne élaboration des tableaux de bord.

Cette étude de cas a donné lieu à des échanges sur le traitement des indicateurs relatifs à l'inscription budgétaire, à l'ordonnancement et au décaissement des ressources publiques, destinées au financement des programmes ou projets.

Le RPPR a retenu que la mention du montant budgétisé, des ordonnancements et des décaissements figurent au premier rang des indicateurs de chaque programme ou projet.

Il a clos l'examen de ce point 4 de l'ordre du jour en recommandant la poursuite de l'élaboration des tableaux de bord conformément à ses nouvelles orientations.

Après avoir remercié les chargés d'études, le RPPR a demandé que la réunion se poursuive suivant l'ordre du jour initial, qui a été adopté

avec l'inscription d'une communication du conseiller à la planification et à la prospective, au titre des divers.

## **1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 19 mai 2022.**

Le RPPR et le directeur du cabinet ont apporté des amendements de forme et de fond au projet initial du compte-rendu de la réunion du 19 mai qui a été adopté.

## **2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 19 mai 2022.**

Le RPPR a invité le directeur du cabinet à présenter le point de l'exécution des décisions de la réunion du 19 mai 2022.

Le directeur du cabinet a d'abord relevé que le dossier relatif à l'exécution des décisions de la réunion du 19 mai 2022 ne comporte que la partie du rappel des décisions. Celle portant sur l'exécution des décisions n'a pas été reprise dans le dossier distribué (sauf dans celui du RPPR qui comporte les deux parties).

Le directeur du cabinet a également mentionné que le dossier n'a pas pris en compte l'instruction du RPPR relative à l'obtention, auprès du PNUD, de la liste des pays bénéficiaires des appuis octroyés dans le "cadre de financement national intégré".

Il a ensuite indiqué que le dossier devra être corrigé pour mentionner cette instruction du RPPR dans la première partie, ainsi que le point de son exécution par le conseiller à la planification et à la prospective, dans la seconde partie.

### **A. Rappel des décisions de la réunion du 19 mai 2022**

**A.1** Mettre en place la commission chargée de rédiger les termes de référence sur la base des données économiques et sociales de la Task-Force.

**A.2.** Organiser la poursuite de l'élaboration des tableaux de bord des programmes et projets contenus dans la loi des finances 2022.

**A.3.** Obtenir des services du PNUD la liste des pays ayant bénéficié des appuis, octroyés dans le "cadre de financement national intégré".



## **B. Exécution des décisions de la réunion du 19 mai 2022**

**B.1.** La commission chargée de la rédaction des termes de référence sur la base des données économiques et sociales de la Task-Force est mise en place.

**B.2.** La réunion relative à l'élaboration des tableaux de bord des programmes et projets de la loi des finances 2022 s'est tenue lundi 23 mai 2022. Les acteurs ont été informés des instructions du RPPR et instruits de la méthodologie d'élaboration des tableaux de bord.

**B.3.** Le point de l'exécution de l'instruction du RPPR relative à l'obtention des informations auprès du PNUD fera l'objet d'une communication du conseiller à la planification et à la prospective au titre des divers.

### **5.Divers : Communication du conseiller à la planification et à la prospective**

Le conseiller à la planification et à la prospective a présenté et commenté un document mentionnant la liste des pays africains ayant bénéficié des appuis octroyés dans le " cadre de financement national intégré".

Cette communication n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

Le RPPR a demandé que la liste des pays mentionnée ci-dessus soit jointe au présent compte rendu et archivée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14 heures 45 minutes.

Fait à Brazzaville, le 25 mai 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

**Eugène ONDZAMBE-NGOYI**

**Jean-Raymond DIRAT**

